



# **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026**

Accusé de réception en préfecture  
067-200089837-20251210-2025DELIB2519-DE  
Date de télétransmission : 11/12/2025  
Date de réception préfecture : 11/12/2025

Novembre 2025

Contexte général.....	3
Ressources humaines : effectifs et dépenses de personnel.....	5
Structure des effectifs et évolution prévisionnelle en 2026.....	5
Dépenses de personnel.....	6
 Orientations budgétaires envisagées en 2026.....	 7
Dépenses de fonctionnement.....	7
Charges de personnel.....	7
Charges générales.....	7
Amortissements des immobilisations.....	9
Recettes de fonctionnement.....	9
Subventions.....	9
Contributions des membres.....	10
Dépenses d'investissement.....	11
Recettes d'investissement.....	11
Subventions.....	11
Résultat prévisionnel.....	12
 Synthèse des orientations financières 2026.....	 13
 Engagements pluriannuels.....	 15
 Gestion de la dette.....	 19

## Contexte général

Le Syndicat mixte ouvert du Bassin Bruche Mossig a été créé par arrêté préfectoral en juillet 2019, suite à la délibération favorable des trois membres : la Communauté de communes de la Région Molsheim Mutzig, l'Eurométropole de Strasbourg, le SDEA. Le Syndicat a pour mission une partie de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) :

- L'aménagement du bassin versant ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Ces missions ont été transférées par les membres du Syndicat. Le Syndicat pourvoit sur son budget aux dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à l'exercice de ces compétences.

Les statuts fixent la clé de répartition de la participation financière annuelle des membres pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement du Syndicat. Cette participation est ainsi répartie à un tiers par structure membre.

Le Syndicat est engagé dans deux programmes d'actions structurants :

- Un programme d'études préalable (PEP) au programme d'action de prévention des inondations (PAPI)
- Un programme de travaux pour la restauration des milieux aquatiques

Pour rappel, le PEP a été validé par la Préfecture en mai 2022 pour une durée maximale de 4 ans. L'année 2025 a permis la finalisation du diagnostic de vulnérabilité du territoire aux inondations et l'élaboration d'un premier PAPI complet. L'objectif en 2026 est la validation de ce PAPI 1 par les parties prenantes, le Comité Syndical puis les services de l'Etat. En parallèle, les actions engagées dans le PEP seront finalisées.

Concernant la restauration des cours d'eau, après des premiers travaux débutés en 2024, l'année 2025 a permis de finaliser ces chantiers et d'engager un nouveau chantier sur le Stillbach à Still. En 2026, un chantier est envisagé sur le Muehlbach à Osthoffen, sous réserve de finalisation de consensus sur le projet à retenir et de finalisation des études. Une mission de maîtrise d'œuvre débutera pour un chantier envisagé en 2027 sur la Bruche amont à Saulxures et Bourg-Bruche.

En 2026, l'élaboration d'un deuxième programme de restauration des milieux aquatiques débutera. Elle prendra en compte les démarches PAPI et Trames vertes et bleues.

Les actions sont cofinancées par l'État, de la Région Grand Est et de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

En 2022, le syndicat s'est engagé pour une durée de 4 ans dans un Contrat de Territoire Eau Climat (CTEC) avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse. Les nouveaux programmes d'actions permettront d'élaborer un nouveau CTEC en 2026.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la récupération du Fonds de compensation (FCTVA) de la TVA pour les dépenses d'aménagement de terrain a été rétablie (Loi de finances

2024). Pour rappel, la recette générée par le FCTVA est reçue en année N+2, impactant ainsi les plans de financement initiaux des projets de restauration de cours d'eau. Ainsi, en 2026 les premières recettes de FCTVA seront perçues pour les dépenses de travaux réalisées en 2024.

2026 sera donc une année de transition entre les programmes d'actions mais aussi en raison d'un nouveau mandat électoral.

En 2025, la contribution des membres a évolué de 120 000 € à 140 000 €, soit une recette de 420 000 €. Il est proposé de ne pas faire évoluer cette recette en 2026.

## Ressources humaines : effectifs et dépenses de personnel

### Structure des effectifs et évolution prévisionnelle en 2026

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, les effectifs du Syndicat étaient de **3 ETP + 0,7 ETP mis à disposition**. Cet effectif n'a pas évolué en 2025.

Pour rappel, le poste de secrétariat est mutualisé avec le PETR Bruche Mossig : une agente de la Communauté de communes de la Région de Molsheim Mutzig (CCRMM) est mise à disposition des deux syndicats selon la répartition suivante :

- PETR Bruche Mossig : 60% (6 demi-journées)
- Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig : 40% (4 demi-journées)

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023, les effectifs ont été renforcés par 0,3 ETP d'adjoint administratif chargé de la commande publique mis à disposition par la CCRMM.

En 2024, le poste de chargée de mission prévention des inondations a évolué d'un contrat de projet vers un poste permanent, ouvert aux fonctionnaires. La chargée de mission a conservé le poste suite à la phase de recrutement et ayant obtenu le concours d'ingénieur territorial.

En 2025, le contrat de projet pour le poste de chargé de mission milieux aquatiques a été renouvelé pour une durée de 3 ans.

Effectif au 1<sup>er</sup> décembre 2025 :

Poste	Type contrat	Grade	Temps de travail
Direction	Titulaire	Ingénieur principal	Temps complet 35 h
Chargée de mission prévention des inondations	Titulaire	Ingénieur	Temps complet 35 h
Chargé de mission milieux aquatiques	Contractuel : contrat de projet (3 ans renouvelé 3 ans)	Ingénieur	Temps complet 35 h
<i>Secrétariat</i>	<i>Mise à disposition par la CCRMM</i>	<i>Adjoint administratif</i>	<i>Temps partiel – 40%</i>
<i>Chargée de la commande publique</i>	<i>Mise à disposition par la CCRMM</i>	<i>Adjoint administratif</i>	<i>Temps partiel – 30%</i>

## Évolutions prévues en 2026

En 2026, il sera proposé une évolution du poste de chargé de mission milieux aquatiques avec la création d'un poste permanent.

## Dépenses de personnel

Les charges de personnel associées aux postes de secrétariat et de chargées de la commande publique mis à disposition sont versées annuellement à la CCRMM.

Les 3 agents employés par le syndicat sont rémunérés sur la base de la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux.

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été adopté en 2020. Il est appliqué aux employés du syndicat, titulaires ou contractuels. Ce régime indemnitaire est composé de deux primes : une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) versée mensuellement et un complément indemnitaire annuel (CIA) versé annuellement.

### Bilan 2025

Les dépenses prévues au budget primitif 2025 pour les charges de personnel étaient de 241 800 €.

Les dépenses engagées (réelles + reste à engager) pour l'année 2025 sont de 210 697 €.

## Évolutions prévues en 2026

En 2026, **avec l'hypothèse d'une équipe constante**, une augmentation des dépenses à prévoir en raison :

- De l'augmentation, notifiée par le CDG67, des cotisations des contrats de mutuelle et de la participation employeur ;
- Des évolutions d'échelon ou de carrière des agents.

Les charges de personnel sont estimées à **249 800 €** en 2026.

*NB : Le syndicat perçoit des subventions pour les dépenses liées aux charges de personnel (cf. recettes de fonctionnement).*

## Orientations budgétaires envisagées en 2026

### Dépenses de fonctionnement

#### Charges de personnel

#### 012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES

BP 2025	Dépenses prévisionnelles 2025	Orientations 2026
241 800 €	210 697 €	249 800 €

#### Charges générales

En 2026, les dépenses de charges générales correspondent principalement aux frais de fonctionnement du syndicat, à l'entretien des passes à poissons et à la réalisation d'actions de communication/sensibilisation.

#### Frais de fonctionnement

Pour rappel, le siège du syndicat est installé dans les locaux de la CCRMM. Deux bureaux sont mis à disposition gracieusement. Les charges locatives et les charges mutualisées (photocopies, télécommunication, affranchissement, etc.) sont facturées annuellement.

Les autres frais de fonctionnement correspondent aux dépenses pour :

- Les déplacements : carburants, entretien du véhicule, remboursement transports en commun, indemnités de déplacements,
- Les télécommunications,
- Les logiciels et la maintenance informatique,
- Les annonces et insertions pour les marchés publics ,
- Les fournitures, petits équipements et équipements individuels de sécurité,
- Les formations et cotisations aux organismes (CEPRI).

Pas d'évolution notable des frais de fonctionnement pour l'année 2026.

#### Entretien des passes à poissons

Le syndicat est compétent pour la préservation et la restauration des milieux aquatiques. Afin de préserver la continuité écologique, le syndicat a en charge l'entretien des ouvrages de franchissement (passes à poissons, rivières de contournement) appartenant à ses membres. Le syndicat assure ainsi depuis 2021 l'entretien de 4 ouvrages.

Un accord-cadre a été conclu en juin 2022 pour une durée de 3 ans afin de réaliser les travaux d'entretien (retrait des embâcles, nettoyage des sites, fauchage, etc.). Il a été attribué à l'ADAPEI Papillons Blancs. Cet accord-cadre est échu depuis juin 2025 et n'a pas été renouvelé en raison des faibles montants dépensés annuellement.

En 2025, l'entretien courant ainsi que quelques retraits d'embâcles ont été effectué par des prestations externalisées. Sans crues significatives au cours de l'année, aucune intervention de grande ampleur n'a été nécessaire.

Les dépenses réelles au 1<sup>er</sup> décembre 2025 sont de **8 043,60€**.

### **Études et actions de sensibilisation**

Les programmes d'actions pour la prévention des inondations et pour les milieux aquatiques ont été validés par le Comité Syndical en 2021 et leur mise en œuvre a débuté en 2022. Ces programmes impactent principalement les dépenses d'investissement (études et travaux) mais impactent également les dépenses de fonctionnement :

- Pour mener des actions de sensibilisation : évènements, création de plaquettes, expositions, etc.
- Pour mener des études qui ne relèvent pas de l'investissement : diagnostic des ouvrages obstacles à la continuité écologique, étude pour l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme, accompagnement pour améliorer la gestion de crise, etc.

Aucune étude ne relevant pas de l'investissement n'a été menée en 2025, à l'instar des années précédentes.

Une enveloppe sera prévue en 2026 pour assurer le **suivi scientifique des sites restaurés**. En effet, en 2024 l'Agence de l'Eau Rhin Meuse s'est engagée dans une démarche de suivi scientifique minimal sur les 2 sites faisant l'objet de travaux. L'objectif est de dresser un diagnostic avant travaux puis de suivre l'évolution du site sur plusieurs années en comparant des zones restaurées et non restaurées. Les paramètres suivis sont la faune piscicole, les invertébrés et l'état hydromorphologique. En fin d'année 2024, l'Agence de l'Eau a indiqué ne plus pouvoir prendre entièrement à sa charge ce suivi. Une subvention à hauteur de 80% pourra être accordée au Syndicat qui devra être maître d'ouvrage. Les dépenses sont évaluées à minima à 25 000 €.

En 2026, suite à l'élaboration de nouveaux programmes d'actions, les supports de communication du Syndicat seront nécessairement renouvelés : refonte du site Internet pour valoriser les projets réalisés et à venir, nouvelles plaquettes, supports pour évènements grand public, etc. Une réimpression du livre audio pour également être réalisé si besoin. Les dépenses prévisionnelles pour la communication et la sensibilisation sont de 25 000 €.

## 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL

BP 2025	Dépenses prévisionnelles 2025	Orientations 2026
84 511 €	33 800 €	102 677 €

### Amortissements des immobilisations

Par délibération du 18 octobre 2023, le Comité Syndical a fixé de nouvelles durées d'amortissements des immobilisations, en prenant en compte les évolutions liées à la nomenclature M57. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les amortissements sont calculés avec la règle du *prorata temporis*.

Le montant des amortissements pour les immobilisations en 2025 est de 7 076 €.

En 2026, le montant des amortissements est évalué à 5 000 €.

Les amortissements sont inscrits en dépenses de fonctionnement (042) et en recettes d'investissement (040).

### 042/040 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

Amortissements (2026)	5 000 €
-----------------------	---------

## Recettes de fonctionnement

### Subventions

#### Aides pour les missions d'animation du PEP PAPI (FPRNM)

Une subvention de l'État est également versée pour l'animation du programme d'étude préalable (PEP) au PAPI Bruche Mossig. L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2021 attribue une subvention au syndicat sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2024 pour un montant maximal de 176 175 €.

Une année dérogatoire a été accordée par la Préfecture pour l'animation du PEP Bruche Mossig en 2025. La subvention de **46 000 €** correspond à une équipe d'animation de 1,7 ETP :

- 1 ETP chargée de mission prévention des inondations
- 0.5 ETP Direction
- 0.2 ETP chargée de mission commande publique

Au 1<sup>er</sup> décembre 2025, les acomptes perçus s'élèvent à 38 742 €. Le solde de la subvention sera demandé en janvier 2026.

**Le cahier des charges national PAPI ne prévoit pas la possibilité de financement pour l'animation du PEP sur une 6<sup>ème</sup> année en 2026. Ainsi, dans l'attente de la validation du PAPI, aucune subvention ne sera attribuée.**

## Aides pour les missions d'animation – Agence de l'Eau

Depuis 2020, le syndicat bénéficie de subventions de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour les missions d'animation menées à l'échelle du bassin versant. Le poste de chargé de mission milieux aquatiques est entièrement financé à hauteur de 80%. Les postes de chargée de mission prévention des inondations et de direction sont partiellement éligibles et sont subventionnés à hauteur de 50%.

Le montant de la subvention accordée en 2025 est de **99 275 €**.

La demande de subvention pour l'année 2026 s'élève à environ **101 000 €**. Une augmentation de la part d'aide sur le poste de chargée de mission prévention des inondations est demandée. Le montant réellement attribué par l'Agence de l'Eau après instruction de la demande sera connu au 1<sup>er</sup> trimestre 2026. Par prudence, le montant de **99 000 €** de recettes est retenu pour les orientations budgétaires.

## Contributions des membres

Les principales recettes de fonctionnement du syndicat reposent sur les contributions des trois entités membres : la Communauté de communes de la Région de Molsheim Mutzig, l'Eurométropole de Strasbourg et le SDEA.

En 2024, la contribution des membres s'élevait à 360 000 €, soit 120 000 € x3 (montant maintenu depuis 2022).

En 2025, des recettes supplémentaires ont été nécessaires pour poursuivre la mise en œuvre des programmes d'actions. La contribution a ainsi évolué à **420 000 €**, soit 140 000 € x3.

**Il est proposé le maintien de la contribution à hauteur de 420 000 € en 2026.**

## 74 – DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

BP 2025	Recettes prévisionnelles 2025	Orientations 2026
570 000 €	570 968 €	519 000 €

## Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissements sont majoritairement des dépenses de frais d'études (2031) et de travaux d'agencement de terrain (21728) dont les crédits de paiement sont inscrits dans les autorisations de programme pluriannuelles pour le PEP PAPI et le programme milieux aquatiques (cf. « Engagements pluriannuels » ci-après pour le détail).

Des dépenses prévisionnelles pour les avances sur marché sont également prévues (compte 238), avec un montant correspondant à environ 5% du montant des nouveaux travaux prévus.

En 2026, en complément des travaux, des dépenses sont prévues pour la conception et la pose de panneaux pédagogiques sur les sites restaurés.

### 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

BP 2025	Dépenses prévisionnelles 2025	Orientations 2026
711 000 €	463 883 €	410 000 €

### 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

BP 2025	Dépenses prévisionnelles 2025	Orientations 2026
443 000 €	338 857 €	370 000 €

### 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS

BP 2025	Dépenses prévisionnelles 2025	Orientations 2026
11 500 €	0 €	11 000 €

## Recettes d'investissement

### Subventions

Les dépenses d'investissement pour les études et travaux liées aux programmes d'actions font l'objet d'aides financières de la part de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, de la Région Grand Est et de l'État (Fonds de prévention des risques naturels majeurs). Les subventions attendues en 2026 correspondent :

- aux soldes des subventions pour les travaux réceptionnés : Ruisseau Albet au 1<sup>er</sup> trimestre puis Stillbach au second semestre ;

- aux acomptes et soldes de subventions pour les missions de maîtrise d'œuvre et les investigations complémentaires (Stillbach, Muehlbach Osthoffen, Bruche Grand Roué)
- aux soldes de subventions pour les études des programmes milieux aquatiques et PEP PAPI.

### 013 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

BP 2025	Recettes prévisionnelles 2025	Orientations 2026
888 400 €	643 189 €	470 000 €

### Résultat prévisionnel

Simulation des résultats de fonctionnement et d'investissement en fin d'exercice 2025 :

	Résultat 2024	Exercice 2025 (prévisionnel)	Résultats cumulés
<b>Fonctionnement</b>	916 278 €	262 456 €	262 456 €
<b>Investissement</b>	- 873 867 €	720 077 €	- 153 789 €

Simulation de l'affectation du résultat :

Excédent de fonctionnement capitalisés (1068)	153 789 €
Résultat de fonctionnement reporté (002) <i>ou excédent de fonctionnement capitalisé (1068)</i>	108 666 €
Solde de la section d'investissement reporté (001)	153 789 €

Pour le budget primitif, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement :

- Soit en recettes de fonctionnement (002)
- Soit en excédent de fonctionnement capitalisé en investissement (1068)

La deuxième option répond au besoin d'auto-financement de la section d'investissement.

Dans le cadre des présentes orientations budgétaires, l'excédent de fonctionnement est affecté en recettes de fonctionnement.

## Synthèse des orientations financières 2026

<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>	<b>Budget primitif 2025</b>	<b>Exercice 2025 (prévisionnel)</b>	<b>Orientations 2026</b>
CHARGES A CARACTERE GENERAL	84 511 €	33 800 €	102 677 €
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	241 800 €	210 697 €	249 800 €
ATTENUATION DE PRODUIT	10 €	0 €	10 €
CHARGES FINANCIERES	9 000 €	167 €	3 000 €
<i>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</i>	<i>7 500 €</i>	<i>7 076 €</i>	<i>5 000 €</i>
<i>VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>227 189 €</i>	-	<i>267 189 €</i>
<b>TOTAL - DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>570 010 €</b>	<b>251 740 €</b>	<b>627 676 €</b>

<b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b>	<b>Budget primitif 2025</b>	<b>Exercice 2025 (prévisionnel)</b>	<b>Orientations 2026</b>
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	570 000 €	570 968 €	519 000 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 €	2 €	10 €
ATTENUATION DE CHARGES	- €	425 €	- €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	- €	- €	108 666 €
<b>TOTAL - RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>570 010 €</b>	<b>571 395 €</b>	<b>627 676 €</b>

<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>	<b>Budget primitif 2025</b>	<b>Exercice 2025 (prévisionnel)</b>	<b>Orientations 2026</b>
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	711 000 €	463 883 €	410 000 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	443 000 €	338 857 €	370 000 €
IMMOBILISATIONS EN COURS	11 500 €	0 €	11 000 €
<i>OPERATIONS PATRIMONIALES</i>	<i>105 000 €</i>	<i>99 140 €</i>	<i>100 000 €</i>
SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	873 867 €	873 867 €	153 789 €
<b>TOTAL - DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>2 144 367 €</b>	<b>1 775 747 €</b>	<b>1 044 789 €</b>

<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>	<b>Budget primitif 2025</b>	<b>Exercice 2025 (prévisionnel)</b>	<b>Orientations 2026</b>
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	916 278 €	916 278 €	202 600 €
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	888 400 €	643 189 €	470 000 €
<i>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</i>	<i>7 500 €</i>	<i>7 076 €</i>	<i>5 000 €</i>
<i>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>227 189 €</i>	-	<i>267 189 €</i>
SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE			
<i>OPERATIONS PATRIMONIALES</i>	<i>105 000 €</i>	<i>99 140 €</i>	<i>100 000 €</i>
<b>TOTAL - RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>2 144 367 €</b>	<b>1 665 683 €</b>	<b>1 044 789 €</b>

## Engagements pluriannuels

Par délibération du 15 décembre 2021, le Comité Syndical a adopté deux autorisations de programme pluriannuelles, correspondant aux dépenses prévisionnelles pour les études et travaux inscrits dans les programmes d'actions portés par le syndicat.

Les autorisations de programme ont été modifiées par délibération du 31 janvier 2025, avec une révision de montant pour l'AP Milieux aquatiques et une extension temporelle des AP.

### AP1 - Programme d'études préalable au PAPI Bruche Mossig

Autorisation de programme créée en décembre 2021 et modifiée en février 2025 :

CP réel 2022	CP réel 2023	CP réel 2024	CP 2025	CP 2026	TOTAL
0 €	194 975 €	390 857 €	593 785 €	420 383 €	1 600 000 €

Les crédits de paiement correspondent à des immobilisations incorporelles : principalement des « frais d'études » (2031) mais également des « autres immobilisations » (2188) et des « concessions et droits similaires » (2051).

Le programme d'études préalable au PAPI Bruche Mossig a été validé par le Comité Syndical et transmis pour validation à la Préfecture en juillet 2021. Cette validation, attendue initialement dans un délai de 4 mois, a été obtenue en mai 2022. Ces délais ont entraîné un retard de démarrage de la mise en œuvre des actions. L'action principale, une étude globale du bassin versant, a débuté en novembre 2022. Le marché a été attribué au groupement HYDRATEC et SEPIA Conseils pour un montant de 684 000 € TTC (part forfaitaire). Les premiers paiements ont été effectués en 2023. En 2025, l'étude a été prolongée d'une année et les prix ont été actualisés. L'étude devrait être finalisée et soldée au 1<sup>er</sup> trimestre 2026.

En 2024 et 2025, les prestations complémentaires nécessaires à l'élaboration du PAPI complet ont démarré : l'analyse environnementale, l'accompagnement pour mener la concertation territoriale et les analyses économiques. Ces missions s'achèveront en tout début d'année 2026 et seront également soldées au 1<sup>er</sup> trimestre.

Afin de mettre en œuvre l'axe « amélioration de la culture du risque et sensibilisation », les dépenses suivantes ont été réalisées :

- 8 000 € en 2023 pour l'acquisition du jeu Super Splash
- 30 000 € en 2024 et 2026 pour la création et l'impression d'un livre audio
- 4 050 € en 2025 pour l'organisation d'un événement exposition et théâtre.

Les dépenses cumulées sur l'AP s'élèveront à environ 1 146 017 € fin 2025, soit 71% du montant total. 37% de l'AP a été dépensée en 2025.

Consommation des crédits de paiement et proposition de modification de l'AP PEP  
PAPI Bruche Mossig pour l'année 2026 :

	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025 (réalisé et reste à engager)	CP 2026	TOTAL
2031 - Etudes	0 €	186 975 €	373 257 €	577 785 €	420 383 €	<b>1 558 400 €</b>
2188 - Autres immobilisations		8 000 €	0 €	0 €	0 €	<b>8 000 €</b>
2051- Concessions et droits similaires			17 600 €	16 450 €	0 €	<b>34 050 €</b>
<b>Total</b>	<b>0 €</b>	<b>194 975 €</b>	<b>390 857 €</b>	<b>594 235 €</b>	<b>420 383 €</b>	<b>1 600 450 €</b>

Au regard des engagements pris en 2025 et des dépenses prévisionnelles pour 2026, le montant total initial de l'AP, 1 600 000 €, est légèrement insuffisant. Il est proposé d'envisager un montant de 1 605 000 €.

Il est considéré que les dépenses d'études et prestations pour l'élaboration du PEP PAPI seront soldées en 2026 conformément aux marchés. Il est également considéré que les subventions correspondantes seront soldées en 2026.

Une nouvelle AP sera proposée pour le PAPI complet 1.

## AP2 - Programme d'études et travaux pour les milieux aquatiques

Autorisation de programme initiale votée en décembre 2021 et modifiée en février 2025 :

	CP réel 2022	CP réel 2023	CP 2024	CP 2025	TOTAL
Études 2031	19 230 €	113 442 €	<b>449 040 €</b>	50 000 €	<b>631 712 €</b>
Travaux 21728	0 €	0 €	<b>1 610 000 €</b>	150 000 €	<b>1 760 000 €</b>
TOTAL	19 230 €	113 442 €	<b>2 059 040 €</b>	200 000 €	<b>2 391 712 €</b>

Les crédits de paiement correspondent à des frais d'études (2031) et des travaux d'agencement de terrain (21728).

Le programme d'actions pour les milieux aquatiques a été validé en 2022 et comprend des études et travaux pour le rétablissement de la continuité écologique, la restauration hydromorphologique de cours d'eau, la préservation des zones humides et la résilience aux étiages.

L'autorisation de programme comprend les opérations suivantes :

➤ **Restauration du Ruisseau d'Albet à La Broque**

Les travaux ont été réceptionnés au printemps 2025 et soldés en cours d'année. En 2026, le solde la mission de maîtrise d'œuvre sera payé suite à la fin de l'année de garantie.

Montant dépensé : 643 398 €

Montant engagé 2026 : 310 €

**Montant total opération : 643 708 € TTC**

➤ **Découverte et de restauration du Heylenbach à Wasselonne**

Les travaux ont été réceptionnés au printemps 2025 et soldés en cours d'année. En 2026, le solde la mission de maîtrise d'œuvre sera payé suite à la fin de l'année de garantie.

Montant dépensé : 1 028 052 €

Montant engagé 2026 : 1 103 €

**Montant total opération : 1 029 155 € TTC**

➤ **Restauration du Stillbach, du Bitzenbaechel et des zones humides à Still**

Les travaux ont débuté en août 2025 et seront finalisés en début d'année 2026 (plantations, création cheminement, retrait d'une ancienne canalisation).

Montant dépensé + engagé 2025 : 221 265 €

Montant engagé 2026 : 95 178 €

**Montant prévisionnel total opération : 316 443 € TTC**

➤ **Etude pour la redynamisation des cours d'eau liés au Canal de la Bruche**

L'étude engagée en 2023 a été finalisée en 2025 (soldée).

**Montant total opération : 153 001 € TTC**

➤ **Restauration du Muehlbach à Osthoffen**

La mission de maîtrise d'œuvre pour le dimensionnement du projet a débuté en 2025. La phase AVP sera restituée en début d'année 2026. Des dépenses ont été réalisées en 2025 pour les inventaires faune-flore et les levés topographiques.

Les travaux sont envisagés en fin d'année 2026, selon le choix retenu. A ce stade le montant estimatif est de 220 000 €.

Montant dépensé + engagé 2025 : 23 653 €

Montant prévisionnel 2026 : 282 244 €

**Montant prévisionnel total opération : 305 897 € TTC**

➤ **Restauration de la Bruche sur le site Grand Roué à Bourg-Bruche et Saulxures**

Des dépenses ont été réalisées en 2025 pour les inventaires naturalistes. La mission de maîtrise d'œuvre débutera en 2026. Les travaux sont envisagés en 2027.

Montant dépensé + engagé 2025 : 13 148 €

Montant prévisionnel 2026 : 60 000 €

**Montant prévisionnel 2025/2026: 73 148 € TTC. Ce montant ne prend pas en compte les travaux en 2027.**

**Consommation des crédits de paiement et proposition de modification de l'AP Milieux aquatiques :**

	<b>CP réel 2022</b>	<b>CP réel 2023</b>	<b>CP réel 2024</b>	<b>CP 2025 (Réalisé et reste à engager)</b>	<b>CP 2026</b>	<b>TOTAL</b>
2031 - Etudes	19 229€	110 229 €	262 794 €	106 455 €	122 244 €	<b>620 951€</b>
21728 - Autres agencements de terrains	0 €	0 €	1 250 002 €	333 809 €	316 591 €	<b>1 900 402 €</b>
<b>Total</b>	<b>19 229 €</b>	<b>110 229 €</b>	<b>1 512 795 €</b>	<b>440 264 €</b>	<b>438 835 €</b>	<b>2 521 353€</b>

Pour rappel le montant total voté en 2025 est de 2 391 712 €. Afin d'intégrer les deux dernières opérations de ce premier programme d'actions milieux aquatiques, il est proposé d'augmenter le montant total à 2 750 000 € jusqu'en 2028.

## Gestion de la dette

Une ligne de trésorerie a été ouverte en décembre 2024 pour un montant maximal de 300 000 €. Des intérêts pour un montant de 166,68 € ont été payés en 2025 pour l'utilisation de cette ligne.

Il sera proposé la création d'une nouvelle ligne de trésorerie, d'un montant maximal de 300 000 € pour l'année 206. Cette ligne serait utilisée en début d'exercice 2026, dans l'attente du versement du FCTVA.